Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 219

Rubrik: Genève

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUISSE CENTRALE

Balthasar, cousin d'Astérix

Connaissez-vous « Balthasar der Eidgenosse » (Balthasar le Confédéré) ? C'est un de nos ancêtres, puisque nous descendons tous des vieux Suisses aux bras noueux.
Il est bagarreur, lutte contre les Habichtsburger, habite à Tüpflikon, entre Flüelen et la « Tellsplatte », et après moultes aventures, se retire dans son village pour exploiter le téléphérique à contrepoids de pierre qui unit Tüpflikon et Tüpliker Alp (978 mètres 25 centimètres au-dessus du niveau de la mer).
Des aventures, Balthasar et son ami Seppi en connaissent. Tout d'abord en Italie, près de la ville de Gorgonzola, où ils délivrent du bourreau des fraudeurs de l'impôt sur le fromage, puis au Tessin où, grâce à un cor des Alpes, ils barrent la route à des soldats voleurs de la récolte viticole, enfin dans la neige, au Gothard où Barry, le saint-bernard qui les a découverts sous une avalanche, se réconforte en buvant ce qu'il a dans son tonnelet.

A suivre

Nous ne vous révélerons pas comment Tell a percé la pomme sur la tête de son fils, ni comment la tempête a été provoquée sur le lac où le bailli conduisait Tell en détention. Sachez seulement que Tell ayant pris le gouvernail chantait « Vo Luzärn gäge Wäggis zue » le populaire et seul chant de marin que l'on connaisse en Suisse. Comment un tel volume de comics strips a-t-il pris naissance en Suisse centrale : « Harlekin Verlag » à Lucerne ? Peu importe : une suite est annoncée : « Balthasar und die Nibelungen ».
Au nom de la défense spirituelle du pays, aurons-nous bientôt notre « Astérix » national, qui se réconforte avec Seppi grâce à trente fondues cuites dans un chaudron et sans craindre de boire de la bière au lieu de blanc du pays en mangeant la fondue ?

GENÈVE

Meyrin, le salut par la télévision

Meyrin, cité-satellite : depuis dix ans, trois petits villages genevois coexistent avec une cité nouvelle, peuplée en majorité d'allogènes, d'étrangers et de Confédérés. Un tel voisinage exclut-il toute vie communautaire véritable ? Le Conseil municipal de Meyrin croit tenir la solution du problème : un réseau de télédistribution par câble (la proposition d'une telle installation vient d'être renvoyée à une commission ad hoc pour étude).

Les limites de la croissance urbaine

En 1960, la commune frontalière de Meyrin comptait environ 3000 habitants. Aujourd'hui, douze ans après, 18 000 personnes s'y côtoient. Prévision pour 1980 : 25 000 !
Difficile unité : d'une part, les vieux noyaux ruraux, Meyrin-village, Mategnin, Cointrin, qui ont sauvegardé leur caractère et leur dimension rurale, et, d'autre part, la cité-dortoir satellite qui s'étend entre l'aéroport, la frontière franco-suisse et le Cern, et dont la croissance se poursuit avec la construction de Champs-Fréchets, un ensemble de 5000 à 6000 habitants. La situation est d'autant plus singulière que cette population comprend plus de 50 % d'étrangers (environ un tiers d'entre eux sont des fonctionnaires internationaux non soumis à l'impôt) qui n'ont pas de droits politiques et qui constituent des minorités linguistiques et culturelles importantes.
Plus de dix ans après sa création, la cité se veut pourtant autonome et nouvelle. Or, malgré la présence d'un centre commercial, malgré la politique d'animation et d'action des centres de loisirs et de rencontres, la vie communautaire ne trouve pas son élan et les communications restent insuffisantes.

Un réseau de télécommunication

Pour ranimer les échanges entre les autorités, les partis, les écoles, les centres de loisirs et les minorités de toutes sortes, l'installation d'une antenne de TV collective et d'un réseau de télédistribution par câble est apparue judicieuse. Une proposition dans ce sens, présentée au Conseil municipal, a été acceptée par une majorité de centre-gauche qui s'est prononcée pour une étude.
Pour les promoteurs, en particulier M. P.R. Pachoud, président de la commission ad hoc, les avantages de la distribution par câble sont nombreux et évidents. Parmi les plus nets :
— réception parfaite des cinq programmes TV et des dix programmes OUC (radio) ;
— possibilité d'acquisition d'un téléviseur couleur à un prix avantageux (environ 1200 francs meilleur marché, grâce au transcodage du système Secam en système Pal) ;
— mise à disposition, dès leur apparition, des chaînes à venir ;
— réception et transcodage des futures émissions transmises par satellites ;
— réception des programmes locaux (l'abonnement mensuel se monterait à une dizaine de francs — il est actuellement de six francs à Renens).

Des problèmes pratiques

On sait que la motion du conseiller national vaudois Teuscher « d'accorder aux communes des concessions d'émissions pour leur permettre de diffuser des programmes d'intérêts locaux sur les réseaux communaux de télédistribution par câble, programmes de radio aussi bien que de télévision » a été acceptée par le Conseil national, mais rejetée par le Conseil des Etats. Le rapporteur de cette Chambre a pourtant précisé : « la commission ne rejette pas le principe de cette motion, mais, en l'état actuel de la législation, et vu les problèmes non résolus qui se posent tant sur le plan juridique que sur celui des réalisations, la

commission se voit contrainte de vous proposer de refuser de la transmettre au Conseil fédéral ». Au cours de la discussion générale, le conseiller fédéral Bonvin avait ajouté : « Comme nous avons l'intention d'octroyer de telles concessions de programmes aux propriétaires du réseau basé sur une antenne collective, le Conseil fédéral a estimé qu'il pouvait admettre le principe de la motion, principe qui admet l'encouragement et le soutien de cet effort. Cependant, le Conseil fédéral n'est pas en mesure de dire comment l'application du contenu de la motion sera exécuté puisque, actuellement, cet objet est à l'étude. »

Les problèmes ont donc été posés, ils resteront entiers aussi longtemps que le nouvel article constitutionnel sur la radio et la télévision ne sera pas adopté (cf. DP 189). En attendant ce jour, les appétits financiers s'aiguisent, les projets financiers et politiques se multiplient. Pour leur part, concernant les structures, l'organisation et l'éthique de la communication, les initiateurs de Meyrin proposent des bases de réflexion :

— quel que soit le statut de la fondation chargée d'exploiter et de gérer le téléréseau, les autorités locales doivent rester propriétaires des installations, pour que des intérêts privés, des groupes de pression ou des minorités ne puissent pas monopoliser les programmes ;

— une télévision communautaire doit être ouverte à tous, en particulier aux autorités constituées, aux sociétés, aux groupes locaux, aux minorités étrangères.

A cet égard, la réglementation élaborée aux Etats-Unis en février 1972 par la Commission fédérale des communications sur l'utilisation des câbles TV est intéressante : « l'usage d'un canal doit être réservé à des buts éducatifs, un second canal serait à la disposition exclusive du gouvernement local, et un troisième serait rendu accessible au public, et cela gratuitement et sans discrimination ».

En tout état de cause, même si la mise en place de réseaux de télédistribution par câble et de studios de TV locale n'est guère probable avant la fin des années 70, les implications psychologiques, sociales et politiques des télécommunications sont telles qu'il n'est pas trop tôt de les prévoir. C'est la politique du Conseil municipal de Meyrin, et la cité nouvelle pourrait devenir une des premières « cités câblées ».

JURA

L'oxygène ferroviaire

Si l'incertitude demeure quant au destin politique du Jura (autonomie partielle ou Etat cantonal ?), le doute s'installe en ce qui concerne son avenir socio-économique. Au train où vont les choses, si rien n'est entrepris, le Jura ne sera bientôt plus qu'une région marginale, réservoir de main-d'œuvre pour les grands ensembles qui se constituent à sa périphérie : nébuleuse urbaine de Belfort-Montbéliard, Regio Basiliensis, agglomération biennoise.

La stagnation démographique entre 1960 et 1970, résultat d'un bilan migratoire déficitaire, est inquiétante à cet égard. Pour les Jurassiens, la cause essentielle de cette situation alarmante réside dans le sous-équipement en matière de transports. C'est dire que le récent colloque, organisé par le Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'émulation à l'occasion du centenaire des chemins de fer du Jura bernois sur le thème : « Les Jurassiens et le problème des transports hier et aujourd'hui », permit une confrontation intéressante entre historiens, techniciens et politiciens.

Le sous-développement du Jura n'est pas irrévocable, si cette région peut saisir les chances nouvelles offertes par l'ouverture du tunnel sous la Manche et la constitution aux portes de l'Ajoie du sillon Rhône-Rhin (chemin de fer, autoroute, canal, oléoducs) de développer le trafic de transit par son territoire, et par le rail et par la route. Déjà, depuis la création du Marché commun, on note une recrudescence du trafic des marchandises sur la ligne Delle-Porrentruy. Mais pour ce faire, il est indispensable de disposer des moyens de transports adéquats, qui font si cruellement défaut à l'heure présente : le doublement des voies ferrées, la Transjurane (autoroute reliant l'A 36 (Besançon-Mulhouse à la N 1 (Genève-Zurich). Or, actuellement, ni la politique des CFF, ni le programme de construction des routes nationales ne prévoient de tels travaux dans un avenir rapproché. Les Jurassiens, comme leurs aïeux au siècle passé avant d'arracher aux Bernois la construction d'un réseau ferroviaire, redoutent l'asphyxie économique.

Ce parallélisme entre la situation d'hier et d'aujourd'hui n'autorise pas à penser qu'il suffirait d'imiter la démarche suivie au siècle passé pour obtenir l'établissement des chemins de fer jurassiens, car le contexte économique et le cadre institutionnel ont subi des modifications importantes. De plus, le Jura est encore moins bien placé qu'il y a cent ans pour justifier des investissements (3,5% de la population suisse en 1860, 2 % en 1960).

Pour un Comité de salut public

Dans ces conditions, les Jurassiens, même unanimes, n'ont plus rien à attendre du canton de Berne. La souveraineté politique serait évidemment un atout sinon décisif, du moins capital.

Comme l'heure n'est plus aux tergiversations et qu'on ne peut pas attendre la création d'un canton du Jura vu le retard déjà accumulé, pourquoi les Jurassiens ne formeraient-ils pas une sorte de Comité de salut public chargé de défendre les intérêts du Jura en matière de transports auprès de toutes les instances fédérales et étrangères compétentes dans le domaine ? Cet organe aurait également à débattre d'importantes questions quant à l'orientation d'une politique jurassienne des transports : relations interjuranes, développement des transports publics, définition des objectifs à atteindre.

Les contraintes économiques imposeront-elles une solution à la question jurassienne ?